



# JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT

DOSSIER DE PRESSE

SNES - SECTION ACADÉMIQUE DE NICE

*Le 7 octobre 2009, à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale, journée mondiale pour le travail décent, la Section académique du SNES a organisé, à 15 h, en ses locaux une conférence de presse.*

À cette occasion, des enseignants ont témoigné des conditions de travail qui leur sont faites, et interpellé leur employeur et l'opinion. Il s'agissait en effet de porter à la connaissance du public certaines réalités trop souvent méconnues, et de dénoncer les conditions indécentes de travail que l'État-employeur et l'Éducation Nationale imposent à certains de leurs salariés.

L'indécence de ces conditions de travail réside dans :

- le mépris des personnels précaires à qui l'on confie l'éducation de la jeunesse de ce pays et que l'on ravale au rang de travailleurs pauvres, alternant périodes de chômage et d'activité, sans espoir de titularisation ou presque ;
- le mépris du métier de ceux qui, bien que titulaires et qualifiés se voient affectés dans des conditions anti-pédagogiques sur plusieurs établissements scolaires, hors de leur discipline de recrutement, ou à des distances excessives de leur domicile ;
- le mépris des personnes handicapées auxquelles on refuse le bénéfice d'une loi adoptée depuis avril 2007 (au titre, à l'époque d'une « cause nationale » !), et qui n'obtiennent ni réduction ni aménagement du temps de travail...

---

## TÉMOIGNAGE D'UNE TZR (TITULAIRE DE ZONE DE REMPLACEMENT)

Pour sa deuxième année d'enseignement, L. est affectée sur trois établissements, deux dans l'agglomération niçoise, un troisième distant de 20km. Après une année passée entre deux établissements distants de 25 km, elle ne décolère pas.

Surtout, elle s'estime méprisée par l'Éducation Nationale : dans les conditions qui lui sont faites, comment peut-elle s'investir vraiment dans son métier, dans les équipes disciplinaires ou pluri-professionnelles avec lesquelles elle doit travailler, comment peut-elle participer aux concertations, comment peut-elle élaborer des projets, comment peut-elle assister aux conseils de classe, aux rencontres parents-professeurs, etc. ? Comment conduire sereinement son cours quand on travaille parfois dans les trois établissements dans la même journée, avec tout juste le temps de se rendre de l'un à l'autre, sandwich au volant ?

Atteinte dans sa fonction, elle l'est aussi dans sa dignité de professeur qualifiée, recrutée par concours, devenue professeure après 3 ans d'études universitaires et deux ans de formation. Remplaçante, elle l'est par défaut, faute de postes fixes disponibles dans une académie où le recteur continue de fermer des postes quand l'effectif des élèves augmente !

Il est temps que ministre et recteur prennent conscience de leurs devoirs vis-à-vis des besoins de notre société : cela ne peut se résumer à « des deniers publics et des personnels optimisés », il y a aussi la réalité du terrain et le sens même du métier. Par sa gestion étroitement comptable et à court terme, qui se traduit non seulement par des affectations géographiquement impraticables, mais parfois aussi par des affectations hors de la discipline de recrutement, ils vont à l'encontre de la vocation même de notre institution, au service des jeunes et de leur réussite scolaire.

## TÉMOIGNAGE D'UNE ENSEIGNANTE HANDICAPÉE

V., TZR, également, enseignante depuis 19 ans, est une professeure handicapée. Pour la première fois depuis plusieurs années, aucun allègement ni aménagement de service ne lui a été accordé : en service complet dans un lycée, en charge de classes à effectifs pléthoriques, elle ne comprend pas que, contre tout bon sens, le bénéfice de la loi d'avril 2007 lui soit refusé.

Plus largement, elle est révoltée que le recteur de Nice puisse substituer une logique budgétaire à la prise en compte pure et simple des situations de handicap.

Si c'est à l'aune du traitement qu'il réserve à ses travailleurs les plus fragiles que l'on mesure l'humanité d'un employeur, c'est inquiétant pour l'ensemble des salariés de l'Éducation nationale...

## TÉMOIGNAGE D'UN ENSEIGNANT PRÉCAIRE

T., contractuel, enseigne depuis 2001 dans des collèges, des lycées et des lycées professionnels, au gré des besoins en remplacement et de l'humeur budgétaire de l'académie. Depuis cette date, il alterne périodes de chômage et d'activité. Cette année, le recteur l'a recruté à mi-temps dans un collège niçois, à partir du 15 septembre et jusqu'au mois de décembre : il s'agit tout bonnement d'un temps partiel subi, pour un revenu inférieur au seuil de pauvreté... Ce qui a conduit T. à exercer, parallèlement, un deuxième métier, dans le cadre d'une petite société d'électricité.

Dans ces conditions, faute de temps pour réviser, faute de postes aux concours et de voies de titularisation, T. croit de moins à moins à son avenir dans une Éducation nationale qui continue, année après année, à le traiter comme un salarié « jetable ».

---

Si l'on prétend, comme le ministre de l'Éducation et comme le recteur de Nice, élever le niveau de qualification de toute la population, transmettre à la jeunesse une culture commune faite de « valeurs », de savoirs et savoir-faire porteurs d'avenir, cela ne pourra se faire qu'avec des personnels respectés dans leurs qualifications, leurs métiers, leurs personnes.

Fait révélateur à cet égard : nos collègues se tiennent à la disposition de la presse pour tout complément d'information, mais ont souhaité témoigner sous couvert d'anonymat, principalement par crainte de voir leur situation s'aggraver encore...